



## FICHE 2

### DISPOSITIFS DE SOINS PRIMAIRES ET DE COORDINATION

Le rôle du médecin traitant est très important dans l'accompagnement du patient.

C'est lui qui intervient en premier auprès du patient.



### ACTEURS DE SOINS

#### ESP

Équipe de Soins Primaires

#### DÉFINITION

L'ESP est une structure avec plusieurs professionnels du soin :

- au moins un médecin généraliste  
et
- un professionnel paramédical



Les professionnels du paramédical

sont des professionnels de santé qui ne sont pas médecins.

Par exemple : infirmier, kinésithérapeute ou pédicure-podologue.

L'ESP améliore les parcours de santé de leurs patients.

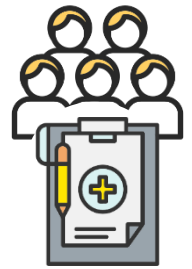
## POUR QUEL PUBLIC ET OÙ ?

Tous les professionnels de santé de la structure ont le même projet.

Ils choisissent le type de patient qu'ils souhaitent accompagner.

Par exemple,

ils peuvent choisir d'accompagner des personnes fragiles ou des patients en fin de vie à leur domicile.



## QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les professionnels de santé font les soins de 1<sup>er</sup> recours.

Les soins de 1<sup>er</sup> recours sont :

- **la prévention** pour éviter certaines maladies,
- **le dépistage** pour découvrir une maladie tôt,
- **le diagnostic** pour connaître sa maladie,
- **le traitement** pour soigner une maladie,
- **l'orientation** pour conseiller le patient dans son parcours santé,
- **le suivi** pour surveiller l'état de santé du patient,
- **l'éducation pour la santé** pour être et rester en bonne santé.



## PLUS D'INFOS

### BULLE 1 FICHE 2 ESP

## MSP

### Maison de Santé Pluriprofessionnelle

#### DÉFINITION

Les MSP sont des structures avec des professionnels libéraux :

- au moins 2 médecins  
et
- 1 professionnel paramédical  
comme un infirmier ou un kinésithérapeute par exemple.



Les professionnels libéraux sont des travailleurs indépendants.

Ils n'ont pas de patron et travaillent pour eux-mêmes.

#### POUR QUEL PUBLIC ET OÙ ?

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle est différente d'un simple cabinet de groupe.



Les professionnels de santé préparent ensemble un projet de santé.

Ils organisent leurs soins pour mieux soigner la population.

Il peut y avoir une seule MSP ou plusieurs MSP sur un territoire.

#### QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les professionnels d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

font les soins de 1<sup>er</sup> recours et parfois de 2<sup>ème</sup> recours.

Il n'y a pas d'hébergement.



Les soins de 1<sup>er</sup> recours sont :

- **la prévention** pour éviter certaines maladies,
- **le dépistage** pour découvrir une maladie tôt,
- **le diagnostic** pour connaître sa maladie,
- **le traitement** pour soigner une maladie,
- **l'orientation** pour conseiller le patient dans son parcours santé,
- **le suivi** pour surveiller l'état de santé du patient,
- **l'éducation pour la santé** pour être et rester en bonne santé.



Les soins de 2<sup>ème</sup> recours sont des consultations de spécialistes.



Les professionnels d'une MSP participent aussi :

- à des projets pour améliorer la santé de la population,
- à la permanence des soins.

La permanence des soins permet à une MSP de recevoir des patients en dehors des heures d'ouverture.



**PLUS D'INFOS**

**BULLE 2 FICHE 2 MSP**

# CDS

## Centre De Santé polyvalent

### DÉFINITION

Les CDS sont des structures avec des professionnels salariés :

- au moins 2 médecins  
et
- au moins 1 professionnel paramédical  
comme un infirmier ou un kinésithérapeute par exemple.



### POUR QUEL PUBLIC ET OÙ ?

Le CDS est différent d'un simple cabinet de groupe.

Les professionnels de santé préparent ensemble un projet de santé.

Ils organisent leurs soins pour mieux soigner la population.

Il peut y avoir un seul CDS ou plusieurs CDS dans un territoire.



### QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les professionnels d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

font les soins de 1<sup>er</sup> recours et parfois de 2<sup>ème</sup> recours.

Il n'y a pas d'hébergement.



Les soins de 1<sup>er</sup> recours sont :

- **la prévention** pour éviter certaines maladies,
- **le dépistage** pour découvrir une maladie tôt,
- **le diagnostic** pour connaître sa maladie,
- **le traitement** pour soigner une maladie,
- **l'orientation** pour conseiller le patient dans son parcours santé,
- **le suivi** pour surveiller l'état de santé du patient,
- **l'éducation pour la santé** pour être et rester en bonne santé.



Les soins de 2<sup>ème</sup> recours sont des consultations de spécialistes.



Les professionnels d'une MSP participent aussi :

- à des projets pour améliorer la santé de la population,
- à la permanence des soins  
en restant parfois ouverts aux heures de fermeture.



**PLUS D'INFOS**

**BULLE 3 FICHE 2 CDS**

## CPTS

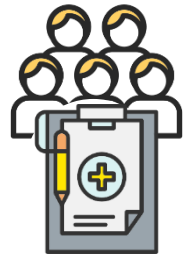
### Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

#### DÉFINITION

Les CPTS sont des structures qui regroupent des professionnels d'un même territoire.

Ces professionnels travaillent ensemble sur un projet de santé.

Plusieurs MSP, CDS ou ESP peuvent faire partie d'une CPTS.



#### POUR QUEL PUBLIC ET OÙ ?

Les CPTS proposent des soins adaptés aux besoins de la population de leur territoire.

Elles améliorent la prise en charge des patients.

Leurs parcours de santé sont mieux organisés.



#### QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les professionnels des CPTS font de la prévention et des soins de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>ème</sup> recours.

Ils améliorent le parcours santé des personnes.

#### PLUS D'INFOS / BULLE 4 FICHE 2 CPTS

## ACTEURS DE COORDINATION

### DAC

#### Dispositif d'Appui à la Coordination

#### DÉFINITION

En cas d'accompagnement de personnes en situation difficile,  
le DAC vient soutenir :



- les professionnels de santé,
- les professionnels du social,
- les professionnels du médico-social.

#### COMPOSITION

Les équipes du DAC sont composées de professionnels  
avec des métiers différents.

Elles facilitent le travail des professionnels qui en ont besoin.



#### QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Le DAC intervient pour organiser l'accompagnement des personnes :

- en situation difficile,
- de tous les âges,
- quelque soit la maladie.



**PLUS D'INFOS / BULLE 5 FICHE 2 DAC**



# SAS

## Service d'Accès aux Soins

### DÉFINITION

Le SAS est un service téléphonique pour l'aide médicale d'urgence.

Si votre docteur n'est pas là,

vous pouvez appeler ce service jour et nuit.

Le SAS vous aidera si vous avez besoin :

- de soins urgents  
ou
- de soins dans les 2 jours.  
Ces soins n'étaient pas programmés.



### OÙ ?

Le SAS intervient généralement par département.



### QUELS SOINS ET QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Le SAS concerne :

- les soins urgents,
- les soins non programmés à mettre en place dans les 2 jours.



### PLUS D'INFOS / BULLE 6 FICHE 2 SAS

## LES OUTILS POUR ÉCHANGER ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### Le nouveau carnet de santé numérique des patients

Les professionnels de santé peuvent regarder le **Dossier Médical Partagé** du patient avec son accord.



Le Dossier Médical Partagé regroupe :

- tous les documents des professionnels de l'équipe de soins,
- tous les documents déposés par le patient.

Les professionnels de santé utilisent leurs messageries **MSSanté** habituelles. Ils échangent avec leurs patients qui reçoivent les messages directement sur leur messagerie dans **Mon espace santé**.

### Messagerie sécurisée de santé

Elle permet aux professionnels de santé d'échanger des informations médicales par mail.

Les échanges se font rapidement et en toute sécurité.

La **messagerie sécurisée de santé** améliore l'organisation des soins.



## La télésanté



La santé à distance regroupe l'ensemble des activités faites entre des professionnels de santé et leurs patients.

Les activités peuvent être des soins ou des consultations par exemple.

La télésanté est possible grâce à internet.

## BULLE PLUS D'INFOS

### Les services numériques de coordination



Ils se développent grâce au programme national **e-parcours**

qui propose par exemple :

- le **dossier de coordination** qui regroupe toutes les informations sur le patient,
- la **messaging instantanée de santé sécurisée**,
- le **cercle de soins** qui représente tout le personnel qui s'occupe des soins du patient,
- le **plan personnalisé de coordination en santé** qui a pour but d'améliorer le parcours de santé du patient.

### POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION

**Les informations écrites dans ce document peuvent évoluer.**

**Il est conseillé de vérifier les possibles changements.**

**Mise à jour du 25 septembre 2024.**